

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 SEPTEMBRE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES du 22 septembre 1889

CANDIDATS CONSERVATEURS

Arrondissement de Saumur

M. EUGÈNE BERGER
Député sortant.

Arrondissement de Baugé

M. LACRETELLE
Général de division, député sortant.

LA PAIX RELIGIEUSE

A l'exemple de M. Goblet, ancien ministre des cultes, un grand nombre de candidats républicains, pour ne pas dire presque tous, promettent à leurs électeurs l'abrogation du Concordat, c'est-à-dire la séparation de l'Église et de l'État, en un mot la suppression du budget des cultes.

Economie, disent ceux-ci : liberté de conscience, hurlent ceux-là.

Quand M. Goblet, candidat radical, était ministre, il vint déclarer à la tribune qu'il était impossible de supprimer le budget des cultes ; les convenances actuelles, disait-il, ne le permettaient pas encore, et il faudrait sans doute de longues années pour que la France s'habitât à cette idée.

D'abord, l'économie serait mince ; ensuite il n'est pas à prévoir que les contribuables consentent jamais à cette suppression qui entraverait le service des paroisses dans plus de vingt mille communes qui ne sont pas riches mais qui sont très attachées à la religion.

Si les cabinets républicains, même celui dont M. Goblet faisait partie, ont reculé devant cette réforme, c'est qu'ils savaient que la France est catholique, c'est-à-dire que l'immense majorité des populations ne peut et ne veut pas se passer de l'Église et du prêtre.

La séparation de l'Église et de l'État n'est, en somme, réclamée que par quelques enragés et un certain nombre de farceurs qui pérorent dans les cabarets et dans les réunions publiques.

C'est tellement vrai que, si même M. Goblet ministre avait demandé il y a quelques mois cette abrogation qu'il promet de réclamer à la prochaine législature, la Chambre n'aurait certainement pas osé la voter.

Alors pourquoi cette promesse de faire ce que le pays ne veut point ?

C'est pour satisfaire les braillards qui sont installés en qualité de comités électoraux.

Après tout, si les radicaux arrivaient en force au Palais-Bourbon, ils seraient bien capables de commettre cette folie.

Et ce serait la guerre religieuse déclarée pour quatre ans de législature.

Dieu seul sait quels troubles une pareille guerre pourrait provoquer !

La République et l'Allemagne

M. DE BISMARCK A M. D'ARNIM
(1871)

Les monarchistes sont impopulaires précisément à cause de leurs qualités. Conservateurs et cléricaux ont beau être, en France, les plus éclairés, les plus honnêtes, les plus patriotes, ils sont opposés aux idées anti-sociales et anti-religieuses qui ont fait tant de progrès, de dupes et de criminels. Ils luttent à peu près seuls contre le courant qui entraîne la France vers l'anarchie et le paganisme. C'est assez pour qu'ils soient en butte à la haine et à la calomnie, non seulement de la populace, qui est une bête idiote et féroce, mais de la bourgeoisie, qui a l'esprit fermé à toutes les questions élevées de politique ou de religion. Elle ne lit que les déclarations d'un journalisme inventé pour la seriner.

Exploitez cet état de choses. Faites souvent parler, dans vos journaux, du danger de la réaction, des crimes de l'absolutisme, des horreurs de la féodalité, de l'infâme droit du seigneur, de la dime, des corvées, de l'Inquisition, comme si tout cela avait réellement existé ou pouvait revenir. Faites peur des empiètements et des captations du clergé. Dites qu'avec les conservateurs la religion serait non seulement protégée mais imposée ; que chacun serait forcé d'aller à la messe et même à confesse.

Ces déclarations et ces balivernes ne manquent jamais leur effet auprès des masses ignorantes et imbéciles, auxquelles le suffrage universel a remis le sort de la France. « Entretenez la peur de l'épouvantail royaliste et cléricale, en faisant propager les calomnies ou les préjugés qui font naître cette peur. »

Les gens intelligents savent que l'ancien régime, en supposant vrai ce qu'on en dit de faux, n'a rien produit de comparable aux convulsions de la France depuis 1789, aux massacres de 1793, aux journées de juin 1848, aux pillages, aux assassinats, aux incendies de la Commune en 1871. Mais le peuple a ses journaux qui lui persuadent que cela est du progrès. Il restera entiché des idées républicaines comme nous le désirons. Il en sera de même des bons bourgeois. En voyant flamber la maison du voisin, ils prennent bien peur pour la leur, ils se disent bien sur le moment qu'il n'y a jamais de conservateurs, ni de cléricaux parmi les incendiaires et les révolutionnaires, ni parmi ceux qui les produisent ou les excusent ; que les principes religieux sont la meilleure garantie de l'ordre et de la probité. Mais l'esprit d'opposition, inné en France, et le fanatisme antireligieux sont si forts, qu'une fois le danger passé, ils continuent à se défier des victimes et de voter pour les coupables. Ils resteront nos auxiliaires en envoyant éternellement des Clémenceaux aux Assemblées nationales ; des Ranc et des Mottu aux Conseils généraux. Gambetta, l'ami des Delescluze, des Millière, des Raoul Rigault, l'ami des incendiaires et des assassins qu'il n'a jamais désavoués, sera avant peu président de la République française.

Et vous voulez, mon cher ami, que je re-

doute dans l'avenir une revanche de la France !
Tranquillisez-vous : CETTE NATION EST CONDAMNÉE A MORT. Elle aura ce qu'elle mérite, c'est-à-dire la République alternant avec la Commune ; le despotisme alternant avec le pétrole.

Donc la République française, malgré sa belle devise sur les murs, dès qu'elle ne sera plus entre les mains des conservateurs, qui la font vivre provisoirement, tombera d'abord entre les mains des intrigants et des incapables jusqu'à ce qu'elle retombe entre les mains d'où elle sort à peine. C'est inévitable. Quand une nation n'a plus le frein de la religion et des mœurs ; que le frein de la force est le seul qui la contienne, tout est possible, même l'avènement d'un demi-million d'Eros-trates, du jour où la force tombe entre leurs mains comme au 18 mars.

On nous reprochait en Allemagne, l'hiver dernier, de ne pas détruire Paris par un bombardement ; laissons faire cette besogne aux Parisiens, ils s'y entendent merveilleusement, et cela, parce que la France, reniant son passé glorieux, livrée aux bavards et aux casse-cou, aura cessé d'être française pour devenir républicaine. RÉJOUISSONS-NOUS-EN. Nous avons pris définitivement sa place dans les destinées du monde. Elle ne pourra plus s'opposer aux progrès de l'Allemagne. Elle voulait nous arrêter à la ligne du Mein ; elle ne nous empêchera pas de nous étendre des Vosges aux Karpathes, de Kiel à Trieste et même à La Haye, à cheval sur la Baltique, la mer du Nord et l'Adriatique. L'empire d'Allemagne, avec Berlin pour capitale, que Thiers redoutait, est fondé. Le pangermanisme est proche, grâce à l'impuissance de la France républicaine.

DONC : VIVE LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE.

TEL DOIT ÊTRE LE CRI D'UN BON PRUSSIEU !

Bismarck.

INFORMATIONS

PRESSION ÉLECTORALE

Une circulaire ministérielle, envoyée à tous les préfets, leur demande de signaler immédiatement au ministère de l'intérieur les maires des communes de leur département qui se seraient associés à la propagande révisionniste ou se seraient montrés favorables aux candidats du Parti national.

C'est ce que Constans appelle « respecter la liberté électorale ! »

CANDIDATURE OFFICIELLE A OULTRANCE

Les instructions de M. Constans sont suivies à la lettre, et les préfets ont retroussé leurs manches. C'est plaisir que de voir l'absence de scrupules avec laquelle se pratique la candidature officielle dans notre département, dit le *Nouvelliste de Rouen*.

Tous les fonctionnaires sont réquisitionnés.

Les instituteurs de chaque canton sont convoqués à des réunions où les sous-préfets leur présentent les candidats officiels.

Défense est faite aux fonctionnaires de quitter leur poste.

Les gares elles-mêmes sont surveillées, et l'administration est tenue au courant des envois ou ballots adressés aux candidats de l'opposition.

On nous en promet d'autres pour les derniers moments de la période électorale et le jour du scrutin ! Quels tours de prestidigitacion, si les conservateurs n'exercent pas une surveillance active !

DÉSISTEMENT DE M. A. DE LA FORGE

On sait que le général Boulanger, candidat dans la deuxième circonscription du XVIII^e arrondissement, avait pour concurrents MM. Joffrin et Anatole de La Forge. Or, ce dernier vient de se désister. La *Voix* publie en effet la lettre suivante que M. de La Forge adresse aux membres du Comité républicain radical socialiste du dix-huitième arrondissement :

« Mes chers concitoyens,

» Je m'étais engagé à faire juger par une réunion d'électeurs, convoquée à Montmartre, la question de savoir si je devais rester candidat ou me retirer. Cette réunion que j'avais provoquée a eu lieu.

» La majorité, après m'avoir entendu, a voté un ordre du jour m'invitant à laisser au seul parti ouvrier la responsabilité de la lutte électorale.

» Fidèle à l'engagement que j'avais pris, j'obéis à ma conscience en déclinant toute candidature.

» Mais, si je ne suis plus candidat, je reste un combattant.

» Ceux-là mêmes qui m'ont calomnié peuvent faire appel à mon dévouement pour combattre l'ennemi commun : le boulangisme.

» ANATOLE DE LA FORGE. »

Voici la lettre que M. Anatole de La Forge adressait dans l'*Événement* à ceux qui ont renversé le ministère Goblet-Boulanger :

« Vous êtes vainqueurs et votre victoire a été accueillie avec une joie débordante par toute la presse allemande.

» Permettez-moi de saluer le ministère dont faisait partie le général Boulanger, car la conscience publique lui rend ce témoignage qu'il a exercé le pouvoir avec patriotisme et qu'il est tombé avec dignité.

» Quelle compensation patriotique nous donneriez-vous au départ de ce vaillant général Boulanger, qui a tant de popularité dans l'armée française et qui soulève tant de colères en Allemagne ?

» ANATOLE DE LA FORGE. »

On se souvient que M. Richaud, l'infortuné gouverneur général d'Indo-Chine, mort victime de la vengeance de M. Constans, dont il avait dénoncé la conduite, a laissé un ami dévoué, M. le marquis de Morès, décidé à le venger.

M. le marquis de Morès a inutilement sommé M. Constans de répondre aux accusations formelles qu'il dirigeait contre lui par la voie de la presse. M. Constans est resté muet. Voyant cela, M. de Morès vient de partir pour Toulouse, où il compte renouveler son interroga-

toire dans les réunions électorales de la première circonscription où M. Constans est candidat. Sera-t-il plus heureux ?

NOUVELLES MILITAIRES

Venant après les accidents d'insolation qui ont attristé la garnison de Bayonne, les conseils donnés par le général de Négrier aux officiers du 44^e corps d'armée méritent d'attirer l'attention.

Dans l'allocution qu'il a prononcée le jour de sa réception à Nantes, le nouveau général en chef a résumé les précautions à prendre pendant les marches pour éviter aux soldats des insolutions et accidents du même genre.

« Un officier, chef de détachement, peut toujours les prévenir, a dit le commandant du 11^e corps, en modifiant l'ordre de marche suivant la température, en laissant aux hommes une certaine liberté d'allure, d'intervalle et de distances, qui ne sont nullement incompatibles, d'ailleurs, avec la discipline. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE COMMANDEMENT DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Le changement de commandement de l'école de cavalerie était prévu. Il se fait dans des conditions également honorables pour les deux généraux qu'il concerne.

« Le général Danloux était tout indiqué pour commander une des plus belles brigades, et il sera tout à fait à sa place à la tête de celle de Tours.

« Le général Jacquemin disposera, à la tête de l'école d'application, d'une autorité acquise par une carrière des mieux remplies. Depuis qu'il avait quitté la direction de la cavalerie au ministère de la guerre, on savait que son passage par une brigade n'était que le prélude de son retour à Saumur, où il fut le collaborateur apprécié du général L'Hôte, comme commandant en second. »

LE CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Enfin, il est trouvé !

C'est le docteur Lyonnet qui veut bien se porter comme candidat républicain à la députation.

Ce sacrifice a été accepté hier soir par l'infortuné docteur de Doué, sur l'invitation pressante d'une réunion d'environ 150 électeurs recrutés à grands coups de caisse.

Inutile de dire que le programme de M.

Lyonnet, exposé hier soir au théâtre, est aussi incohérent, aussi déconu que la candidature elle-même.

AUX ÉLECTEURS

Les lignes suivantes sont extraites du *National*, journal républicain (numéro du 4 septembre 1889) :

« Voici le bilan de votre administration

« En 1876, le total de nos dépenses était de 2 milliards 900 millions ; il dépasse aujourd'hui 3 milliards 900 millions.

« Soit plus d'un milliard d'augmentation.

« En 1876, nous avions un excédent budgétaire de cent millions ; aujourd'hui, notre déficit annuel se chiffre par des centaines de millions.

« En 1876, la dette des communes n'atteignait que 750 millions ; aujourd'hui, grâce aux dépenses mal étudiées que vous leur avez imposées, cette dette s'élève à près de 1,250 millions.

« Soit 68 0/0 d'augmentation.

« Avez-vous sauvegardé notre situation commerciale et économique ?

« Vous n'y avez même pas songé, et nos exportations ont baissé de plus de cinq cents millions, alors que nos importations s'élevaient de près de sept cents millions.

« Sept cents millions d'une part, cinq cents millions de l'autre, font un milliard deux cents millions : telle est votre œuvre économique, qui finira, bientôt peut-être, par la faillite de trop nombreux industriels et commerçants.

« Le commerce et l'industrie souffrent ; les impôts ont augmenté dans des proportions énormes ; le cultivateur va voir, à partir du 1^{er} janvier prochain, sa contribution augmenter d'une façon permanente de 8 0/0, alors qu'il n'a même plus le libre écoulement de ses produits.

« Voilà, en gros, votre bilan, et vous prétendez que l'électeur des campagnes, tout comme celui des villes, ferait fausse route en cherchant ailleurs que dans vos rangs des représentants de ses intérêts !

« Quelle idée vous faites-vous donc de son intelligence ? Le croyez-vous donc assez ignorant pour ne pas comprendre que, quels que soient les gens auxquels il entend désormais accorder sa confiance, il ne pourra jamais être aussi grossièrement trompé par eux qu'il l'a été par vous pendant plus de dix ans ? »

LES AUGMENTATIONS D'IMPÔTS POUR L'ANNÉE PROCHAINE

On lit dans le compte-rendu officiel du Conseil général, séance du 21 août dernier :

« M. Bruas, rapporteur, après avoir donné connaissance des propositions de M. le préfet pour le répartition des contributions directes de 1890 entre les arrondissements

du département, fait remarquer que le montant de la contribution personnelle-mobilière s'élève à 710,818 francs, tandis que l'année dernière il n'était que de 682,769 francs, soit une augmentation de 28,099 fr. C'est le résultat du recensement des propriétés bâties, opération qui a déjà donné lieu à tant de réclamations, et encore d'après les renseignements fournis par l'administration, il faut s'attendre à voir porter l'année prochaine le contingent de la contribution personnelle-mobilière à 725,000 fr.

M. le rapporteur rappelle la protestation soulevée l'année dernière au sujet de cette augmentation excessive de l'impôt mobilier par M. Bodinier, qui lisait un passage de la circulaire, en date du 5 août 1887, dans laquelle M. le ministre Fallières affirmait que le recensement des propriétés bâties ne devait aboutir à aucune aggravation d'impôt et n'avait d'autre but que d'arriver à une répartition plus équitable de l'impôt. EN RÉALITÉ, CETTE RÉPARTITION PLUS ÉQUITABLE SE TRADUIT PAR UNE AUGMENTATION POUR LE DÉPARTEMENT DE PLUS DE 28,000 FRANCS ET QUI DÉPASSERA 40,000 FRANCS EN 1891. »

Déjà, en effet, le 2 mai 1889, l'honorable M. Guillaume Bodinier avait fait entendre dans l'assemblée départementale d'énergiques protestations contre cette aggravation de charges qui retombe sur presque tous les contribuables.

Il avait particulièrement signalé le nombre extraordinaire de réclamations présentées à la mairie par les habitants d'Angers. Il avait dit qu'à Trélazé le contingent mobilier s'est accru de 4,133 fr. et que l'ensemble des quatre contributions pour 1889 s'est augmenté de 6,000 francs, bien que la commune n'ait voté aucun impôt nouveau et malgré la diminution de 3 centimes départementaux. Cet accroissement d'impôts a vivement impressionné une population en grande partie ouvrière.

Le Conseil général fit insérer au procès-verbal les justes observations de M. Bodinier.

Naturellement, M. le préfet prit la défense du gouvernement actuel. Il soutint que, s'il y avait augmentation d'un côté, il y avait diminution de l'autre, et qu'en fin de compte il n'en résultait aucune « aggravation de charges » pour les contribuables.

Mais, à la séance du 21 août dernier, lorsque l'honorable M. Bruas a donné les chiffres constatant une augmentation considérable de charges, 28,099 fr. pour 1890 et plus de 40,000 fr. pour 1891, M. le préfet, vaincu par l'évidence, n'a pas répondu.

Les électeurs sont donc bien avertis. Si les républicains arrivent en majorité à la Chambre, les impôts grossiront encore.

(Journal de Maine-et-Loire.)

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ

M. le général Lacretelle, candidat dans l'arrondissement de Baugé, adresse aux électeurs la circulaire suivante :

« Messieurs et chers concitoyens,

« A l'élection du 26 février 1888, je me suis présenté devant vous avec mon passé militaire, garant de mon caractère et de mes principes.

« Vous avez pensé que quarante-six ans consacrés dans l'armée au service de mon pays me recommandaient à votre choix, et vous avez contribué à m'investir du mandat de député.

« Depuis mon entrée à la Chambre, je me suis efforcé de justifier ce témoignage d'estime dont le souvenir me restera toujours précieux. Dans la discussion des lois militaires, je me suis prononcé d'après l'expérience qu'une longue carrière m'a permis d'acquérir ; sur toutes les autres questions, j'ai voté en m'inspirant des idées de conservation et de progrès que je regarde comme les bases nécessaires de la société moderne.

« Aujourd'hui, messieurs, au moment où, pour la seconde fois, je viens solliciter vos suffrages, la France traverse une crise qui préoccupe tous les esprits et dont on ne saurait se dissimuler la gravité. Un mécontentement général et légitime se manifeste contre les détenteurs du pouvoir. Sous un régime républicain, nos tristes gouvernants ont fait des lois restrictives de la volonté populaire.

« Dans un temps de liberté, ils ont porté atteinte aux droits de la conscience et des familles ; après avoir promis la justice, ils ont livré des citoyens aux vengeances d'une assemblée politique érigée en tribunal ; après avoir parlé d'économies, ils ont gaspillé les finances et élevé le capital de la dette publique au chiffre effrayant de 37 milliards.

« Il importe, non-seulement d'enlever l'autorité aux hommes qui en ont fait un si déplorable usage, mais encore de modifier les institutions qui ont rendu possible ce désordre et ces iniquités. La Constitution doit être révisée pour arriver à une meilleure organisation des pouvoirs publics et surtout pour permettre à la nation, quand l'heure sera venue, de statuer souverainement sur ses destinées.

« Révision, Consultation nationale, voilà, messieurs, les deux termes essentiels du programme que je soutiendrais si j'avais l'honneur de siéger dans la prochaine Assemblée.

« Persuadé que la grande majorité d'entre vous partage à cet égard mes sentiments et mes désirs, j'attends avec confiance le résultat du scrutin.

« Agréez, messieurs et chers concitoyens, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

« Général LACRETELLE. »

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COEUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

DEUXIÈME PARTIE

V. — RÊVE ET RÉSURRECTION

(Suite)

Il n'eût que le temps d'achever ; Polly venait d'entrer, impatiente d'attendre dans le corridor, et elle était près de Raoul qui lui avait tendu les deux mains, sans voix, palpitant d'émotion.

Ils demeurèrent ainsi, sans se parler, les yeux dans les yeux, enchantés de se revoir après leur séparation cruelle, heureux, ravis, émévés.

— Méchant ! murmura-t-elle enfin.

Il soupira, et n'eût pas la force de répondre.

A ce moment, la porte se rouvrit et le médecin reparut. Il adressa un signe à Macdowal, et sortit.

— Allons, déclara le major, il faut se quitter... Assez comme cela pour aujourd'hui.

— Encore une minute, oncle ! implora Polly.

— Non pas, ce serait dangereux pour Raoul.

Elle lâcha ses mains qu'elle tenait toujours.

— Cette après-midi, je reviendrai ? demanda-t-elle d'un ton câlin, n'est-ce pas, oncle ?

— Nous verrons cela ! dit Macdowal ; maintenant, partons !

Il serra la main de son jeune ami. Polly s'éloigna lentement, à reculons, ses regards toujours fixés sur ceux de son bien-aimé, jusqu'à ce qu'elle eût disparu derrière la porte, que le major venait de refermer en sortant : son tour.

Dans l'après-midi, — comme elle l'avait demandé, — le soir, le lendemain, le surlendemain, tous les jours, elle revint visiter Raoul. Peu à peu, ces entrevues se prolongèrent de plus en plus. Ils s'oubliaient au milieu de délicieuses causeries, à deux pas du major, qui semblait absorbé par la lecture de quelque journal dont il oubliait souvent de tourner les feuillets.

La convalescence faisait des progrès sensibles et rapides. C'est, confortablement assis

dans un bon fauteuil, que le jeune homme recevait maintenant ses visiteurs, parmi lesquels nous nous garderons bien d'oublier le brave aubergiste et l'honnête Tim Snare. Quant à Lieschen, elle ne faisait que de rares et courtes apparitions dans l'appartement de Raoul, près duquel elle affectait une aisance qui n'était qu'apparente.

Bientôt, chaque fois que le temps, plus froid en cette saison, le permettait, le convalescent, accompagné de ses amis, put recommencer à faire quelques promenades dans les environs de Bourg, la plupart pédestrement.

Il reprenait à vue d'œil ses forces et ses fraîches couleurs d'autrefois. Deux ou trois fois, on poussa jusqu'à Corgenon et Montracol, avec l'aide du char-à-banc toutefois.

Le départ de Tim pour Lyon était remis indéfiniment. Le major avait changé d'idée au sujet de la voiture. Le voyage à Genève restait toujours décidé, mais il avait été convenu qu'on n'y séjournerait pas. Macdowal parlait vaguement d'aller passer l'hiver à Nice ou en Italie. Polly ne disait ni non ni oui ; elle souriait, parfois, d'un air singulier.

A diverses reprises, elle avait paru de nouveau soucieuse et comme prête à interroger son

oncle, ainsi que nous l'avons déjà dit, sur... quelque cas de conscience qui la rendait inquiète et agitée ; et, chaque fois, elle avait reculé devant un avenir... Chose singulière à coup sûr ! car le major, en dehors des faits touchant à la religion et à l'honneur, était vraiment le plus indulgent des hommes... Il fallait donc que ce fût bien grave, pour hésiter de la sorte !

Macdowal, nous le répétons, était loin de se douter de cette lutte intérieure. Il était si heureux d'avoir retrouvé un ami !

Depuis quelques jours d'ailleurs, il observait Raoul, redoutant par instant un nouveau coup de tête de sa part. — « Il ne faut pas trop s'y fier ! » murmurait-il.

De plus, le jeune homme se trouvait dans une situation singulière vis-à-vis du major et de sa nièce.

Sans doute, l'oncle faisait peu de cas des « convenances » mondaines et de l'étiquette, d'autant plus qu'il vivait généralement en dehors de la société. Pourtant, tout a des bornes ici-bas, même le sans-gêne et l'excentricité.

Etant donné les confidences de Polly, il y avait désormais un changement total dans les relations quotidiennes de nos trois personna-

LES FAVEURS DU GOUVERNEMENT

Les dispensés, actuellement sous les drapeaux, seront renvoyés dans leurs foyers en même temps que les réservistes, du 18 au 20 septembre.

Cette mesure de faveur a été prise dans l'espoir de les disposer à voter pour les candidats républicains.

Le *Bulletin des Halles* publie, comme les années précédentes, une évaluation de la récolte probable du blé en France.

D'après les résultats recueillis par notre confrère, la superficie ensemencée aurait légèrement diminué, mais le rendement à l'hectare s'est considérablement accru en raison des circonstances climatiques favorables.

Aussi la récolte totale a-t-elle été évaluée à 112 millions d'hectolitres; celle de 1888 n'a été comptée par le *Bulletin des Halles* que pour 89 millions d'hectolitres.

De plus, le poids moyen à l'hectolitre est assez élevé (77 kilos 300 à l'hectolitre au lieu de 73 kilos 800 en 1888); le poids de la récolte serait ainsi de 86,692,000 kilos contre 66,216,000 kilos en 1888. La récolte moyenne des dix dernières années est de 79 millions de kilos.

TURQUANT. — Un éboulement s'est produit avant-hier soir, vers 7 heures, dans le coteau, au lieu dit la Vignolle, commune de Turquant. Un bloc énorme s'est détaché et s'est affaissé.

Prévenu par les craquements, précurseurs de l'éboulement, M. Morais, propriétaire, dont la maison était très sérieusement menacée, avait pu, depuis une heure environ, isoler sa famille, de sorte qu'aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les dégâts matériels jusqu'ici sont peu importants, mais il reste un très fort quartier de rocher, plus considérable encore que le premier, qui ne tardera pas à s'écrouler et qui causera certainement de très graves préjudices au sieur Morais, en écrasant sa maison. Cette masse est complètement détachée du rocher et des accidents graves sont à redouter si des mesures de sûreté ne sont pas prises immédiatement.

ANGERS. — M. Peyssonnié, candidat du *Patriote*, continue de se réclamer, sur ses affiches et dans le *Patriote*, de sa fonction essentiellement amovible de *procureur de la République*. N'a-t-il donc pas donné sa démission, comme l'exigerait impérieusement le juste souci de son indépendance de candidat? Évidemment non. Il se présente donc avec l'agrément et la connivence de ses supérieurs, auxquels il ne peut décentement vouloir faire aucune opposition. Si ce n'est pas cela une candidature administrative et officielle, les mots n'ont plus aucun sens.

ges. Quoique fiancé bien réellement à la jeune fille, Raoul n'avait fait aucun aveu, aucune demande à Macdowal. La position était donc assez fautive.

Cela ne pouvait durer éternellement ainsi.

Une après-midi, le major réclama du jeune homme un entretien en tête-à-tête.

Le prétexte n'était pas difficile à trouver.

Vers trois heures donc, Macdowal et Raoul sortirent seuls, en déclarant qu'ils allaient faire une partie de billard quelque part, soit à Bourg, soit dans les faubourgs de la ville, ce qu'ils exécutèrent par acquit de conscience.

Leur partie achevée, — et elle ne fut pas longue, — tous deux gagnèrent la campagne par la route de Nevers à Genève.

Ils gardèrent quelque temps un silence embarrassé.

— M. Merris, dit enfin le major en prenant son parti, si je vous ai invité aujourd'hui à cette promenade en tête-à-tête, c'est que j'ai à vous parler sérieusement d'une chose sérieuse: il s'agit, en effet, du bonheur de ma nièce.

Raoul s'attendait à ce préambule, pourtant il tressaillit.

— Polly, reprit Macdowal, m'a tout appris: l'amour que vous ressentez pour elle et celui

M. Peyssonnié veut se ménager sa place de procureur, au cas très certain où il ne serait pas élu député. Ainsi, il ne courra aucun risque. Nous voulons croire que la loi, si dure et si injuste pour les droits et la liberté de l'électeur, laisse aux candidats officiels la licence d'user de ces finasseries pour capter le suffrage universel. La loi écrite permet cela, c'est possible; mais il y a une autre loi, supérieure et souveraine, qui éclaire et guide la conscience des électeurs. C'est la loi de vérité et de sincérité de l'élection d'un mandataire du peuple: elle ne permet pas de considérer la candidature de M. Peyssonnié, *procureur de la République*, comme une candidature libre, sérieuse et sincère. (Union de l'Ouest.)

COURSES DE TOURS

Les courses de Tours auront lieu le dimanche 29 septembre courant et le mardi 1^{er} octobre prochain, sur l'hippodrome de Saint-Pierre-des-Corps.

Lundi 30 septembre. — Tir aux pigeons.

Incendie du Cirque Priami

A NANTES

L'avant-dernière nuit, un incendie a complètement détruit le Cirque Priami, récemment établi place Bretagne, à Nantes.

Le feu s'est déclaré à 2 heures du matin; on pense qu'il a dû prendre naissance du côté de la sellerie.

A la première alarme, les pompiers se sont rendus sur le lieu du sinistre.

Les progrès du feu ont été si rapides, qu'ils ont dû se borner à préserver les maisons voisines, dont les devantures des magasins prenaient feu par suite de l'intensité des flammes, qui s'élevaient à une grande hauteur.

Le café des Voyageurs et l'hôtel de Nantes, au nord, ont vu leurs devantures grillées, ainsi que les bois, stores et rideaux des fenêtres; à l'est, la pharmacie Brillouet et la maison Foucault ont également beaucoup souffert; puis les maisons du café de Bretagne et la buvette de la voiture de Saunron.

De l'autre côté, les maisons n^{os} 5, 6 et 7 ont été aussi légèrement atteintes par les flammèches, mais n'ont presque pas de dégâts.

Les pertes éprouvées par M. Priami s'élèvent au chiffre de 60,000 fr. environ; tout son matériel et celui des artistes, au nombre de 70, a été détruit. Sur 30 chevaux que M. Priami possédait, 18 ont péri dans les flammes, et 2 ont été abattus à cause des brûlures qu'ils avaient reçues. Deux porcs, 1 mouton, une chèvre et 3 oies ont été également brûlés. Rien n'était assuré.

M. Fuclais a fait les pertes les plus considérables après M. Priami.

Ce cirque, édifié par M. Petit-Demaison, architecte, était d'une valeur de 22,000 fr.; il est

qu'elle éprouve pour vous, ainsi que la déclaration que vous vous en êtes fait réciproquement, et, quoique au point de vue des usages, cela ne se soit point passé... régulièrement, je n'ai point le courage de vous en blâmer outre mesure! c'est un peu ma faute.

Le jeune homme eut un geste de dénégation.

— Je sais ce que je dis, poursuivit le major: la fréquentation quotidienne de deux personnes de votre âge devait, dans un temps plus ou moins rapproché, amener entre vous, étant admis une mutuelle sympathie, d'abord l'affection et bientôt un sentiment plus tendre. Ce qui m'a rendu imprudent, c'est que, jusqu'à présent, Polly a toujours manifesté, non seulement de l'indifférence en pareille matière, mais encore une réelle antipathie pour le mariage... et pour les hommes!...

Macdowal fit une pause, cherchant ses mots.

— Ce qui est fait est fait, continua-t-il, et il n'y a pas grand mal, remarquez-le. D'abord, je ne suis pas de ceux qu'arrêtent ou même que préoccupent des considérations de fortune. Sous ce rapport, nous n'avons pas en Angleterre la même manière de voir qu'en France.

assuré à la Compagnie *Rouennaise* pour une somme de 10,000 fr. et à l'*Eternelle* pour 7,500 fr.

Les fils téléphoniques qui passaient au-dessus du Cirque ont été détruits.

La plupart des maisons, côté N.-E. de la place, ont été endommagées, les dégâts n'ont pu encore être évalués.

Les pompes à vapeur et de nombreuses pompes à bras ont été amenées sur les lieux; à leur arrivée, le Cirque ne formait plus qu'un immense brasier et on a dû se borner à circonscrire l'incendie dans son foyer.

Tout le monde a fait son devoir.

On a procédé hier matin à l'enlèvement des 18 chevaux qui ont péri dans cet incendie.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personne à déplorer.

Une enquête est ouverte.

M. Montichi, directeur-administrateur, croit que les causes de cet incendie sont purement accidentelles.

Voici, sur ce sinistre, un extrait du rapport fait à M. le maire de Nantes par M. le commandant Gouzé:

Nantes, 11 septembre 1889.

« Cette nuit, à 2 heures 1/2 du matin, les garçons d'écurie du Cirque Priami, qui s'étaient couchés à 1 heure après avoir pansé les animaux, étaient réveillés par le bruit des flammes qui envahissaient rapidement toutes les parties du Cirque.

« L'embrasement fut si foudroyant qu'ils eurent à peine le temps de faire sortir quelques chevaux.

« L'incendie a complètement anéanti le Cirque Priami.

« Dix-sept chevaux, deux cochons, des chiens et divers animaux dressés sont restés au milieu du brasier.

« Le directeur, ainsi que ses artistes, perdent dans le sinistre tout ce qu'ils possédaient. Rien n'était assuré.

« Après la représentation, les pompiers de service s'étaient retirés sans avoir rien remarqué d'anormal.

« Les flammes acquirent en quelques minutes une telle étendue et une si violente intensité que les immeubles situés place Bretagne, autour du Cirque, prirent feu simultanément.

« Aussitôt que l'avis parvint aux sapeurs-pompiers de la mairie, tous les postes et casernes furent prévenus.

« La pompe à vapeur du corps prenait position à la bouche d'eau de la place du Bon-Pasteur.

« Sept pompes à bras s'établissaient aux bouches d'eau de la place Bretagne, rues Guépin, Mercœur, du Marchix, et attaquaient les flammes de tous côtés.

« Le moment était critique.

« Les toitures des maisons occupées par M.

N'eussiez vous rien d'ailleurs, et je sais qu'il n'en est pas ainsi, ma nièce est riche assez pour deux, déduction faite de ce que je peux lui donner, pour ma part...

Raoul souffrait visiblement de ces détails... Etait-il possible que le major le méconnût à ce point! Ce dernier devina ce qui se passait dans cette âme fière et généreuse, et n'alla pas plus loin dans cette voie.

— Ce que je désire avant tout, déclara-t-il, — et je n'ai pas besoin de vous l'apprendre, — c'est que Polly soit heureuse... Pouvez-vous me répondre de son bonheur futur?

— Autant que cela est donné à un homme, je le puis, et j'en réponds!

Il dit cela précipitamment, emporté par sa conviction.

— Je sais que Polly vous aime; de votre côté, vous l'aimez, n'est-ce pas?

— De toute mon âme, je vous le jure. C'est mon premier amour, et, je crois me connaître assez pour affirmer que ce sera le dernier.

(A suivre.)

Chevalier, marchand de vin, et de l'hôtel de Nantes prenaient feu.

« Les devantures et fenêtres du Café des Voyageurs, des hôtels de Nantes, du Morbihan, de la pharmacie Brillouet, de l'épicerie Foucault, la maison Collignon, la boucherie Ebert, le Café Guédé, les maisons Messilier, Rivet et Pellerin étaient sérieusement attaquées par les flammes.

« Tous les efforts furent divisés sur les divers points menacés.

« Après une heure de travail, nous étions assez heureux pour réussir à préserver tous les immeubles attaqués par les flammes.

« Les dégâts de ce côté sont peu importants.

« A quatre heures et demie, les sapeurs et les militaires étaient congédiés.

« Un piquet de soldats en armes fut laissé avec les gardiens municipaux pour maintenir le public à distance pendant les opérations de déblaiement.

« Cet incendie aurait infailliblement occasionné un véritable désastre si le vent avait été plus violent.

« Plusieurs immeubles de la place Bretagne prenaient feu en même temps. Il devenait extrêmement difficile de diviser les secours.

« On ne peut songer sans effroi aux conséquences d'un pareil sinistre à l'époque de la foire, alors que les baraques des saltimbanques forment une agglomération considérable. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 septembre 1889.

La Bourse fait bonne contenance malgré le peu d'animation des affaires: le 3 0/0 cote 86.10; le 4 1/2 0/0 est à 104.40.

Le Crédit Foncier reste à 4,280. Les obligations conservent un bon courant d'affaires. Ces valeurs sont celles qui, par leurs garanties et leur revenu suffisamment rémunérateur s'imposent d'elles-mêmes.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est assez animée vers 782.

La Société Générale s'est négociée à 463.75. L'action de la Banque d'Escompte enregistre de bons achats de 513 à 515.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 692.50; la société de Dépôts et Comptes courants à 597.50.

La spéculation à la baisse sur l'Italien commence à réaliser ses bénéfices. Les rachats qui se produisent relèvent un peu cette valeur et le comptant en profite pour accentuer ses offres à des cours plus favorables.

La rente Portugaise 3 0/0 donne lieu de nombreux achats à 67.30.

Le Panama est calme à 46.25.

On fait 665 sur l'action de la Tour Eiffel.

Excellente attitude du Crédit Provincial dont la réorganisation suit une marche régulière.

Les obligations des Chemins Argentins sont à 431; les obligations des Chemins de la province de Santa-Fé s'échangent à 397.50.

L'obligation des Chemins Economiques est tenue à 379.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

ABONNEMENTS D'UN MOIS

Cette année, pendant la période électorale, l'administration du journal *l'Écho Saumurois* servira des abonnements d'UN MOIS au prix de TROIS FRANCS.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — 4.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve n° 7.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIERE
Aux enchères publiques
DE DIVERSES

PIECES DE TERRE

Situées commune de Saint-Paul-du-Bois, arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 3 OCTOBRE 1889, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Les immeubles à vendre sont situés commune de Saint-Paul-du-Bois.

Lot unique

1^o Une pièce de terre, sise au lieu dit les Barbelines, contenant environ un hectare quatorze ares, numéro 24 du plan cadastral, section B, joignant au midi un chemin, au nord Sauvatre, au levant Jahan et au couchant Brunet;

2^o Une pièce de terre, sise au lieu dit l'Ouche, contenant environ trente-huit ares, numéro 12 du plan cadastral, section B, joignant au nord un chemin, et des autres côtés Sauvatre;

3^o Une pièce de terre, sise au lieu dit l'Épice, contenant environ un hectare cinquante-six ares, numéro 10 du plan cadastral, section B, joignant au levant un chemin, au nord divers;

4^o Une pièce de terre, au lieu dit la Longeie, contenant quatre-vingt-six ares, numéro 20 du plan cadastral, section B, joignant au levant un chemin, au couchant Bory, au nord veuve Rabier, au midi le champ qui suit;

5^o Une pièce de terre, sise au lieu dit le Champ-de-la-Voye, contenant environ quatre-vingt-quatorze ares, numéro 15 du plan cadastral, section B, joignant au levant un chemin, au couchant Sauvatre, au nord le champ qui précède et au midi un chemin;

6^o Une pièce de terre, sise au lieu dit les Buissons, contenant environ soixante-quinze ares soixante-dix centiares, numéros 4 et 5 du plan cadastral, section B, joignant au nord et au levant un chemin, au couchant et au midi la veuve Jeanneteau;

7^o Une pièce de terre, sise au lieu dit la Peltrie, contenant environ un hectare quatre-vingt-cinq ares, numéro 7 du plan cadastral, section B, joignant au levant Sauvatre, au couchant veuve Barbault, au nord Sauvatre, au midi Gaudonnet et un chemin;

8^o Une pièce de terre, sise au lieu dit la Potence, contenant environ quatre-vingt quatre ares cinquante centiares, numéro 9 du plan cadastral, section B, joignant au nord un chemin, au midi Coquin et Guitonneau, au levant Gaudonnet;

9^o Une pièce de terre, sise au lieu dit le Château-Roquet, contenant environ quarante-cinq ares, numéro 15 du plan cadastral, section E, joignant au levant la route, au couchant Lemardelay, au nord Duverger et au midi le champ ci-après;

10^o Une pièce de terre, située au lieu dit le Château-Roquet, contenant environ un hectare trente-six ares, numéro 16 du plan cadastral, section E, joignant au levant la route, au couchant Lemardelay, au nord le champ qui précède et au midi divers;

Sur la mise à prix de 2,050 fr.

PROCÉDURE

Les divers immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de : 1^o M^{me} Elisa Cordier, épouse assistée et autorisée de M. Remy-Désiré Courjaret, propriétaire, avec lequel elle demeure à Brissac, et de ce dernier pour ladite autorisation; 2^o M^{me} Zénaïde Cordier, épouse assistée et autorisée de M. Gauthier Duperray, propriétaire, avec lequel elle demeure à

Mortagne-sur-Sèvres, et de ce dernier pour ladite autorisation et lesdites dames agissant au nom et comme seules héritières de M^{me} Marie Busson, veuve de M. Henri Cordier, leur mère décédée, en son vivant propriétaire, demeurant à Tigné, ayant pour avoué M^e Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, sur M. Gerson Nicaise Rabouin, ancien maître d'hôtel, et dame Eulalie Bernier, son épouse, ayant demeuré précédemment ensemble rue de la Madeleine, 129, à Angers, et actuellement sans domicile ni résidence connus, suivant procès-verbal de M^e DELMAS, huissier à Vihiers, en date du deux juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Rabouin Bernier, parties saisies, en l'étude de M^e BABIN, notaire à Tigné, domicile par eux élu dans l'acte d'obligation du vingt décembre mil huit cent quatre-vingt, en vertu duquel la saisie a été opérée, suivant exploit de M^e DELMAS, huissier, en date du huit juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, aussi enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 45, numéros 22 et 23.

Lecture a été faite à l'audience du samedi sept septembre dernier du Tribunal civil de Saumur, du cahier des charges déposé au greffe, en présence de eux dument sommés des créanciers inscrits, et par jugement en date dudit jour, le Tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience du samedi cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Il est déclaré ici, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

Soit au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le onze septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 11 septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio 1^{er}, case 1. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(724) Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,

Et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

Sur conversion de saisie immobilière

En un lot,

En la Mairie de la commune du Puy-Notre-Dame,

UNE MAISON

Avec Cave, Jardin et Dépendances

Sis commune du Puy-Notre-Dame.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 1889, à 4 heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie pratiquée par M. Michelet, es-qualités, ci-après nommé, qualifié et domicilié, sur M. Rousseau et M^{lle} Rousseau, es-qualités, aussi ci après nommés, suivant procès-verbal du ministère de MULLON, huissier à Saumur, en date du vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, visé, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-six juin même mois, volumé 46, numéro 19;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

M. Charles Michelet, ancien inspecteur primaire, propriétaire, demeurant à Angers, rue Châteaugontier, n° 30,

Agissant tant en son nom personnel que comme héritier de feu dame Jeanne Michelet, sa tante, veuve de M. François Doussain, en son vivant propriétaire, demeurant au Puy-Notre Dame,

Ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOY, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1,

En présence ou dûment appelés de :

1^o M. René Rousseau, cultivateur, demeurant au Puy-Notre Dame;

2^o M. Jean Poirier, cultivateur, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après nommée, demeurant ensemble à Saint-Lambert-de-Lévéés;

3^o Et M^{me} Poirier, née Florentine Rousseau, demeurant avec son dit mari;

Parties saisies,

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, exerçant près le même tribunal, demeurant dite ville de Saumur, rue du Temple, n° 41;

Il sera, le dimanche vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de la commune du Puy-Notre-Dame, procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, par le jugement sus-daté, à la vente aux enchères publiques, en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une maison, située à la Gloriette, commune du Puy-Notre-Dame, comprenant quatre chambres basses, grenier au-dessus, pressoir, écuries, hangar, caves sous la maison, cour, jardin et vignes, le tout en un tenant, inscrit au plan cadastral sous le n° 2788 de la section A, contenant environ dix-huit ares et joignant au midi la route du Puy à Thouars, au couchant MM. Robin, Gauron et M^{lle} Rousseau, au nord un chemin, et au levant M. Eugène Gauthier.

Sur la mise à prix de trois mille francs, ci..... 3.000 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le dix septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio 1^{er}, case 1. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2^o Et à M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

MÊME SUR UNE ENCHÈRE

Le dimanche 6 octobre 1889, à 2 heures de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, de :

1^o 40 ares 34 centiares de vigne, en Galmoise, commune de Saumur.

Mise à prix..... 300 fr.

2^o 4 ares de terre labourable, aux Beauces, commune de Saumur.

Mise à prix..... 100 fr.

3^o 3 ares de terre, en Beaugrand, commune de Saumur.

Mise à prix..... 100 fr.

4^o Une cave en roc, au Petit-Puy, commune de Saumur, avec petite maison y attachant, deux petites caves, cour commune, puits commun, petit jardin.

Mise à prix..... 1,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

(699)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

UNE MAISON

Avec Magasin, Cour, Remise et Écurie,

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir

S'adresser, pour traiter, audit M^e GAUTIER. (640)

A louer présentement

UNE BELLE MAISON

Avec GRANDE REMISE, ÉCURIE, COUR, CAVE ET JARDIN,

Située rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. HOULARD, négociant en vins, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?

Avez-vous des pellicules?

Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux mélangés. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,

FOURNITURES

NECESSAIRES

A MM. les Officiers de l'École de cavalerie.

Les fabricants et fournisseurs patentes, de nationalité française, qui désirent soumissionner pour la fourniture des effets et objets nécessaires à MM. les Officiers (non compris ceux qui sont confectionnés par les chefs ouvriers de l'établissement), pourront prendre connaissance du cahier des charges, chez le concierge de l'École, tous les jeudis, de midi à deux heures, à partir du 13 septembre. (697)

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

PILULES BEECHAM

Pour maladies bilieuses, affections du système nerveux, telles que flatuosité, coliques ventruses, nausées, maux de tête, vertiges, tympansite, ballonnement du ventre après le repas, assoupissements, rhumes, refroidissements, échauffements, manque d'appétit, étouffements, dyspnée, constipation, taches, épidermiques, insomnies, cauchemars, tremblements, nervosité, etc. La première dose soulage le malade dans les vingt minutes. Ce n'est pas une exagération. On engage les personnes qui souffrent à se procurer une boîte de ces pilules à titre d'essai, elles reconnaîtront que leur valeur dépasse bien 25 francs la boîte, worth a guinea a box.

Les PILULES BEECHAM, prises suivant les indications, se recommandent surtout à l'usage des dames comme moyen curatif rapide et efficace. Ces pilules guérissent toutes les affections internes ou irrégularités du système. Dans les cas d'AFFAIBLISSEMENT DE L'ESTOMAC; DE DIGESTION LABORIEUSE; DE DESORGANISATION DU FOIE

elles agissent comme un charme, une ou deux doses suffisent pour opérer des miracles dans l'appétit; elles fortifient le système musculaire, ramènent le bon teint, déjà depuis longtemps perdu, rétablissent le bon appétit et ramènent le physique dans tout son ensemble. Ce sont les « Pils » reconnues par des milliers de personnes de toutes classes de la société humaine, et la preuve, offerte à millions par les aux valétudinaires, c'est que d'entre tous les remèdes brevetés, ON NE PEUT CITER AUCUN AU MONDE QUI AIT UN PLUS GRAND ÉCARTILLEMENT QUE LES PILULES BEECHAM. Chaque boîte renferme l'instruction.

Ces pilules sont préparées uniquement par THOMAS BEECHAM, à St. Helens, Lancashire, Angleterre, et se vendent dans toutes pharmacies en France à raison de 2 francs et de 450 la boîte. Soient représentés par la France—

PHARMACIES ANGLAISES, RUE CASTIGLIONE, 2, ET AVENUE DES CHAMPS ÉLYSÉES, 62, PARIS.